

ÉCOMUSÉE DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

SIGNATURE DE CONVENTION DE DÉPÔTS D'OBJETS DE PÊCHE À PIED ENTRE LA VILLE D'AVRANCHES ET LE DÉPARTEMENT

L'écomusée est une propriété du Conservatoire du Littoral gérée par le Département de la Manche, dont le projet culturel précise l'importance de « collecter, étudier, préserver les objets et les témoignages ethnographiques du territoire et des habitants de la baie du Mont Saint-Michel » tout en mettant l'accent sur la pêche à pied, activité professionnelle multiséculaire pratiquée jusqu'aux années 1990 dans la baie du Mont Saint-Michel. C'est dans cette perspective que s'est noué dès 2007 un partenariat scientifique avec le musée d'Art et d'Histoire d'Avranches, propriétaire d'une importante collection d'objets sur la pêche à pied. Une signature de convention officialisera le dépôt à l'écomusée de 102 objets, propriétés de la Ville d'Avranches, le 8 septembre, jour de la fête de la pêche à pied.

MARC LEFÈVRE
Président du conseil départemental de la
Manche

DAVID NICOLAS
Maire d'Avranches
Président de la Communauté d'Agglomération
Mont Saint-Michel Normandie

vous convient à la signature de la convention de dépôts d'objets de pêche à pied, entre la
Ville d'Avranches et le Département de la Manche,

le dimanche 8 septembre 2019 à 11h,
à l'écomusée de la baie du Mont Saint-Michel à Vains

L'ÉCOMUSÉE DE LA BAIE

C'est dans une perspective de sauvegarde du patrimoine autour de la pêche à pied que s'est noué dès 2007 un partenariat scientifique avec le musée d'Art et d'Histoire d'Avranches, propriétaire d'une importante collection d'objets sur la pêche à pied. Cette collection, provenant de l'ancien musée associatif présent à Vains/Saint-Léonard jusqu'au début des années 2000, a été conjointement étudiée par le musée d'Avranches et l'écomusée depuis 2007 pour être regroupée dans les réserves ou dans les salles d'exposition de l'écomusée de Vains. Des mesures de conservation préventive ont alors été

conjointement mises en œuvre par les deux partenaires afin de stabiliser les objets les plus fragiles, en particulier les filets de pêche en coton et les objets en osier.



Afin de formaliser le dépôt, une convention est rédigée et soumise à l'approbation du conseil municipal d'Avranches qui l'approuve le 26 juin 2018. Cette signature le 8 septembre 2019, jour de la fête de la pêche à pied, officialise le dépôt de **102 objets**, propriétés de la Ville d'Avranches. **Elle formalise et officialise un partenariat constructif sur le territoire entre les deux musées.**

UN PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE EXCEPTIONNEL



Ce dépôt d'objets sur la pêche à pied d'Avranches constitue aujourd'hui avec les collections de l'écomusée un patrimoine matériel unique témoignant de la vitalité et des adaptations de la profession de pêcheurs à pied dans la baie du Mont. Associés aux témoignages collectés, aux photographies, aux films apportés par les habitants, ces collections réunies aujourd'hui dans un même lieu font partie intégrante du patrimoine

maritime du territoire. Les relations nouées avec les habitants permettent de reconnaître leur histoire, de transmettre un savoir-faire unique et de documenter de manière très précise les collections.

C'est à ce titre que ces connaissances permettent le **réemploi d'outils de pêche** traditionnels présents dans les collections, comme le « Carrelet » pour une pêche aux saumons étudiée avec l'INRA de Rennes, comme la « raquette à saumon » dans le cadre d'une pêche expérimentale et de loisirs. Cette dernière pêche a fait l'objet de concertations entre l'Agence Française de la Biodiversité, la Préfecture de la Manche et le Département pour aboutir en 2018 à une convention partenariale. L'écomusée devenant le référent ethnologique de l'opération et le guichet unique pour la délivrance des bagues de pêche aux saumons. **Lier l'histoire, le patrimoine, le savoir-faire à l'activité contemporaine de l'homme répond ainsi pleinement aux missions de l'écomusée.**

Enfin, ce dépôt contribue à consolider la qualité des collections, et de ce fait à renforcer la procédure en cours d'appellation *Musée de France*. Dans ce cadre, le 10 septembre, le Service des Musées de France et la conseillère musée de la DRAC viendront visiter l'écomusée pour étudier sur site la pertinence du dossier scientifique proposé.

Quelques chiffres clés :

- **+ de 16 000 entrées par an dont ¼ de scolaires** (+ de 5 000 scolaires par an accueillis en animation).
- **7 900 personnes**, enfants ou adultes, accueillies en animation loisirs ou scolaire depuis janvier 2019 soit environ **10 000 personnes encadrées par an**.
- **Plus de 280 jours d'ouverture aux groupes et individuels de janvier à décembre**
- **220 jours d'ouverture au public individuel** avec en moyenne **70 visiteurs par jour**.

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr